

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

80/553
DECRET N° MT/DGTFP/DFP/SSLAN/AT.1.14

Portant inscription au tableau d'avancement
de l'année 1977 des fonctionnaires des cadres
de la catégorie A I des SAF (Administration
Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

ISAS :

Vu la Constitution du 8.7.79;

Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde

des fonctionnaires;

Vu le décret n°62/130/IF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories ~~et hiérarchies~~ des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n°62/426/FP.BE du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF);

Vu le décret n°65-170/FP du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

Vu le décret n°74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n°79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n°79/706 du 30.12.79 portant modification des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire réunie à Brazzaville, le 22 Août 1980;

DECREE :

ARTICLE 1ER :-- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1977, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A I des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale) dont les noms suivent :

CATEGORIE A, HIERARCHIE I

Administration Générale

a) Administrateur

Pour le 7^e échelon - A 2ans

Mr. - TAMBAUD Félix

I.G.E.

.../...

b) Administrateurs en Chef

Pour le 2^e échelon - A 2ans

MM. - MATINGOU Bernard
- KITADI André

I.G.E.
SGADM.Jud.

ARTICLE 2^e Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

BRASAVILLE, le 15 Décembre 1980

Le Ministre du Travail et de la Justice

Victor TAMBALA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances

Henri LOPES

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGTFP/DFP.	3
D.B.	2
D.C.F.	2
S.G.F.	1
MJT	2
I.G.E.	2
S.G.Adm.Jud.	2
INTERESSES	3
DOSSIERS	9
SGCM/BC.	3